

POUR DES RÈGLES DE VIE SYNDICALE PARTAGÉES

Contribution à la Charte de la vie syndicale

Notes

L'objectif de toute la Cgt est de développer l'activité revendicative et la syndicalisation dans toutes les catégories, dans tous les secteurs professionnels. Elle a depuis longtemps fait le choix de développer une activité spécifique aux ingénieurs, cadres, techniciens (aux agents des catégories A, B et maîtrise pour ce qui concerne notre champ professionnel) et de se doter d'organisations spécifiques Ufict.

Il n'existe qu'une seule Cgt, qui met des outils à la disposition des syndiqués. Quel que soit le mode d'organisation que ceux-ci décident de se donner, la Cgt a à cœur de favoriser l'activité spécifique dans le cadre d'un syndicalisme qui se fonde sur la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés.

Différentes formes d'organisations sont susceptibles de favoriser l'activité spécifique : un groupe

de travail ou un collectif Ictam (ou A, B, maîtrise) peut constituer une première étape vers la création d'outils plus efficaces : section Ufict au sein d'un syndicat « général » ou syndicat Ufict à côté d'un syndicat « ouvriers-employés.

La fédération Cgt des services publics et son Ufict réaffirment la pertinence de l'activité et des outils spécifiques. Elles proposent aux syndicats de se doter de règles de fonctionnement susceptibles d'améliorer la qualité de la vie syndicale au sein d'une collectivité ou entreprise et les relations entre sections ou syndicats Ufict et sections ou syndicats « ouvriers et employés ».

Deux cas de figure peuvent se présenter : un syndicat organisé en sections (dont une section Ufict) ou deux syndicats travaillant ensemble : un syndicat Ufict à côté d'un syndicat ouvriers-employés.

Un syndicat avec des sections

- La section Ufict regroupe tous les syndiqués des catégories A, B et maîtrise. Elle a vocation à travailler de façon spécifique les questions qui touchent particulièrement les salariés et les syndiqués de son champ.

- Le développement d'une activité spécifique en direction des catégories ouvriers et employés peut conduire à la création d'une section ouvriers-employés.

- Les syndiqués de toutes les catégories coopèrent dans l'activité quotidienne du syndicat, sur toutes les questions communes. Ils peuvent se doter d'outils partagés (groupes de travail).

- Ils peuvent se donner des outils communs dans les services (collectifs Cgt de service ou sous-sections).

- La direction du syndicat (bu-

Notes

Elections professionnelles

- Les différentes catégories devront être représentées de façon équitable sur les listes communes (CTP, CHS, CASC/COS), en tenant compte de la proportion de chaque catégorie dans l'ensemble du personnel et/ou de la proportion réciproque de syndiqués.

- Sauf exception, les candidats présentés par chaque syndicat ou section devront relever des catégories qu'il organise.

- Les professions de foi, expressions publiques et la campagne devront être piloté par un groupe de travail commun.

